

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 16 juin 2017	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2017-401

Service public de chauffage urbain - Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service - Adoption

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L1411-3 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les rapports des concessionnaires doivent faire l'objet d'un examen de l'assemblée délibérante après examen de la Commission consultative des services publics locaux.

De plus, il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de chauffage urbain, destiné notamment à l'information des usagers.

Il comprend notamment le contrôle du délégataire du service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne et le contrôle du délégataire en charge de l'exploitation du réseau de chauffage et de froid St-Jean Belcier.

Celui-ci est soumis pour avis aux membres du Conseil de Bordeaux Métropole.

Conformément à l'article L. 1411-13 du Code général des collectivités territoriales, ce document sera mis à disposition du public dans les mairies et au siège de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé , il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, prendre acte des rapports 2016 des concessionnaires des services publics portant :

- sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne,
- sur l'exploitation du réseau de chauffage et de froid St-Jean Belcier,

et de prendre acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de chauffage urbain présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole et de l'adopter en l'état.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 JUIN 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 JUIN 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---